



Prime fin d'année et démission help

Par **kata13**, le **14/11/2012 à 19:16**

Bonsoir, je quitte mon travail le 24 décembre 2013, chaque année j'ai une prime aux objectifs (non mentionné dans mon contrat de travail car cela a été mis en place bien après). Etant donné que je démissionne, mon patron peut-il me supprimer cette prime? alors que j'ai atteint les objectifs tout au long de l'année.. en sachant que mes collègues l'auront? le fait que je quitte l'entreprise est-il un motif valable pour ne pas percevoir cette prime? Merci de me répondre...[smile3]

Par **DSO**, le **15/11/2012 à 13:06**

Bonjour, Je suppose que vous démissionnez le 24 décembre 2012. Avez-vous un document mentionnant ces objectifs et la méthode de calcul? Cordialement, DSO

Par **pat76**, le **16/11/2012 à 15:06**

Bonjour, S'il n'y a aucun document écrit indiquant que l'employeur doit vous verser une prime sur objectifs, il ne sera pas évident de convaincre le Conseil des Prud'hommes pour vous la faire payer dans le cas où votre futur ex-employeur ne vous la verserait pas. Ni vous ni vos collègues n'avez exigé un avenant au contrat de travail précisant le versement d'une prime d'objectif en fin d'année?